**Organisation de la Qualité (QSE) des Etablissements et service Médico-sociaux**

**Groupe Référents** **QSE** :

Directeur, chef de service socio-éducatif,

Rôle : Pilotage de la démarche d’amélioration continue de la qualité et de la sécurité, expertise, méthodologie.

**Groupe de travail composé de** :

* Animateur QSE associatif
* Des référents Qualité (QF) :

1 médecin psychiatre représentant les structures médico-sociales

1 travailleur social par structure existante soit 2 personnes

1 soignant par structure existante soit 2 personnes

Rôle : coordination, réflexion globale QGDR, analyse, étude des RBPP\*\*\*, propositions d’évolution des PP, analyse des risques a priori et a posteriori, élaboration de protocoles, plans d’action

Equipes structures médico-sociales, sociales

Diffusion protocoles, mise en œuvre opérationnelle

**REUNIONS INSTITUTIONNELLES,**

Instances de validation, suivi et retour d’expériences

***Groupes de travail thématique*** associatif ou spécifique au secteur d’activité (bientraitance, évaluation des risques a priori, EPP) : Réflexion, recherche documentaire, élaboration de protocoles.

La création de nouvelles structures médico-sociales nécessite, au regard du contexte réglementaire qui les encadre, une organisation spécifique. Le pilotage de la démarche Qualité et de la Sécurité des accompagnements est porté par le directeur de l’association et le cadre socio-éducatif. Ce pilotage prend appui sur une groupe de travail pluridisciplinaire composé de soignants, de travailleurs sociaux et de l’animateur QSE associatif.

Chaque référent qualité tient un rôle d’interface avec son équipe. Il rend compte des travaux du groupe de travail. La durée du mandat est de deux ans.

La direction et le groupe de travail font appel à chaque fois que cela est nécessaire à des experts externes (CEPPRAL par exemple) ou prennent appui sur des coopérations interétablissements. Des groupes de travail thématiques associatifs ou spécifiques au secteur d’activité peuvent être mis en place avec une mission précisée.

L’animateur QSE associatif est chargée de la coordination opérationnelle de la démarche.

La réunion institutionnelle de chaque dipsoitif médico-social est l’instance de validation et de mise en œuvre opérationnelle de la démarche d’amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que de la démarche environnementale. Le directeur participe à toutes les réunions institutionnelles.